



## Effacement casier judiciaire b2

Par L'artise, le 19/05/2024 à 10:48

Bonjour

Bonjour,

J'aimerais effacer mon casier judiciaire numéro deux qui figure deux. Mention une 1 Pour refus de obtempérer en mai 2021

Sanction

500€ Payée ( reçu du trésor public en janvier 2022 )

*la réhabilitation de plein droit effe tue a partir de la date du prononcé ?*

*2 conduite malgré une suspension en mai 2023*

*sanction*

*750€ payée (reçu du trésor public de février 2024)*

*stage de sensibilisation routière (effectué dans les 6 moi)*

**pour les 2 condamnation j'ai payée et effectuer le stage**

Ma question et j'ai des dettes au trésor public qui on rien à voir avec les mention apportée à mon casier ..... je peut avoir un refus effacement à cause des dettes qui et au trésor public .( je ne peut pas les réglée car de ne travail pas )

deuxième question :

Dans la Mesure au j'obtien un avis favorable. Et je vais avec le compte rendu du juge au service qui a ma carte professionnelle. Il peuve me refusez de me la rendre ?  
bien à vous